



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 11 février 2021, à 8 h 45

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 février 2021, à 8 h 45.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social - 1214111001

Octroyer à BC2 Groupe Conseil Inc., pour un montant de 53 693,33 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude préalable au programme fonctionnel et technique (PFT) pour le projet de construction d'un centre sportif à l'arrondissement, pour une durée de quatre (4) mois, et ce, à compter du 15 février 2021, approuver le projet de convention à intervenir et autoriser la dépense au surplus réservé par l'arrondissement pour la réalisation de ce projet.

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1187040012

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : approuver la modification au P.I.I.A et permettre la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Clara

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Période de questions du public.

Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 9 février 2021

**Dossier # : 1214111001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à BC2 Groupe Conseil Inc., pour un montant de 53 693,33 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude préalable au programme fonctionnel et technique (PFT) pour le projet de construction d'un centre sportif à l'arrondissement, pour une durée de quatre (4) mois, et ce, à compter du 15 février 2021, approuver le projet de convention à intervenir et autoriser la dépense au surplus réservé par l'arrondissement pour la réalisation de ce projet.

QUE soit octroyé à BC2 Groupe Conseil Inc., pour un montant de 53 693,33 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude préalable au programme fonctionnel et technique pour le projet de construction d'un centre sportif à l'arrondissement, pour une durée de quatre (4) mois, et ce, à compter du 15 février 2021; QUE soit autorisée la dépense de 53 693,33 \$, taxes incluses, au surplus réservé de l'arrondissement pour le projet de centre sportif;

QUE soit approuvé le projet de convention de services professionnels à intervenir;

QUE M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social soit autorisé à signer la convention de services professionnels;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-11 08:16**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214111001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à BC2 Groupe Conseil Inc., pour un montant de 53 693,33 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude préalable au programme fonctionnel et technique (PFT) pour le projet de construction d'un centre sportif à l'arrondissement, pour une durée de quatre (4) mois, et ce, à compter du 15 février 2021, approuver le projet de convention à intervenir et autoriser la dépense au surplus réservé par l'arrondissement pour la réalisation de ce projet.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord a sollicité l'appui des gouvernements supérieurs et de la Ville de Montréal pour réaliser un projet de construction d'un centre sportif. La construction de ce centre sportif constitue un élément central du plan d'action de l'arrondissement visant à se doter d'un réseau approprié d'équipements sportifs et récréatifs d'intérieur de qualité. Ce projet de construction permettra de pallier au déficit criant d'installations sportives et de loisirs, mais aussi de répondre aux besoins sans cesse grandissants de la population, dont les aînés et les jeunes, qui représentent respectivement 30 % et 33 % de la population de l'arrondissement.

Ce centre sportif, permettra également de pallier aux besoins des clubs sportifs locaux fédérés et de répondre aux attentes des citoyens exprimés dans l'étude sur «l'intérêt des citoyens pour le futur complexe sportif multifonctionnel et intergénérationnel ». A cet égard, l'arrondissement a réalisé plusieurs étapes, depuis 2009:

- 2009- Analyse des besoins sportifs et récréatifs;
- 2010-2011- Étude de faisabilité pour la construction d'un centre sportif multidisciplinaire et intergénérationnel – Avant-projet;
- 2014 et 2017 – Visites de divers centres sportifs «modèles» dans la région de Montréal (Complexe sportif de Terrebonne, YMCA Ahuntsic-Cartierville, Centre Leonardo da Vinci, etc.);
- 2016 - Enquête de la firme Léger marketing sur les besoins et attentes des résidents et résidentes de Montréal-Nord ainsi que des arrondissements limitrophes afin d'alimentation les orientations de planification d'un futur centre sportif;
 - 25 août 2017 - Présentation du projet de centre sportif au Comité corporatif de gestion des projets d'envergure de la Ville de Montréal (CCGPE);

- 2019 - Demande de financement de l'arrondissement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives de la Ville de Montréal (PAFIRS). Financement non accordé.
- 3 novembre 2020 - Présentation du projet lors de la rencontre du comité interministériel et intergouvernemental présidé par la ministre responsable de la métropole et de la région de Montréal, madame Chantal Rouleau.

Le présent mandat à BC2 Groupe Conseil Inc. s'inscrit dans la suite des différentes étapes franchies depuis 2009, il vise à amorcer la planification des différentes étapes de ce projet prioritaire pour l'arrondissement de Montréal-Nord.

La coordination de ce mandat sera sous la supervision de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La méthodologie et le plan de travail de la firme comprennent les phases suivantes:

Phase 1: Établissement des cadres de référence

- Rencontre de démarrage;
- Synthèse de la documentation;
- Identification des sports, des organismes et programmes à l'étude;
- Définition et cartographie de la zone de marché;
- Dépôt du rapport 1;
- Rencontre de validation auprès du comité de suivi.

Phase 2: Analyse de l'offre et de la demande

- Analyse de l'évolution de la population et des perspectives démographiques;
- Confection des fiches d'analyse concernant les organismes et les programmes municipaux;
- Confection des fiches d'analyse des installations actuelles;
- Complétion des fiches d'analyse par les organismes et les acteurs concernés;
- Analyse de la demande en sports, activités et services suivant la réception des fiches;
- Analyse de l'offre en installations suivant la réception des fiches;
- Examen des indicateurs pertinents et revue de comparables;
- Consultation des organismes et des équipes municipales;
- Dépôt du rapport d'étape 2;
- Rencontre de validation auprès du comité de suivi.

Phase 3: Programme fonctionnel préliminaire

- Mesure de l'adéquation entre l'offre et la demande
- Élaboration d'un programme fonctionnel préliminaire
- Dépôt du rapport d'étape 3;
- Rencontre de validation auprès du comité de suivi;
- En option: rencontre et discussion auprès d'un comité élargi.

Phase 4: Concept d'aménagement

- Analyse du site retenu;
- Actualisation du programme fonctionnel;
- Production d'un plan-concept d'aménagement spatial;
- Dépôt du rapport d'étape 4;
- Rencontre de validation auprès du comité de suivi.

Phase 5: Cadre financier et stratégie de réalisation

- Établissement d'un budget de réalisation et de construction (classe C);
- Présentation des modes de gestion possible;
- Établissement d'un budget annuel récurrent;
- Dépôt du rapport d'étape 5;
- Rencontre de validation auprès du comité de suivi.

Phase 6: Rapport final

- Confection des illustrations présentant le scénario final (plan d'implantation, coupe-perspective, élévation et illustrations 3D);
- Confection du rapport final préliminaire;
- Dépôt du rapport final préliminaire;
- Rencontre de validation auprès du comité de suivi;
- En option: Présentation du rapport final préliminaire aux élus pour commentaires;
- Dépôt du rapport final.

Phase 7: Complétion de la demande d'ouverture du dossier d'opportunité préliminaire (DOP)

- Accompagnement pour complétion du formulaire "dossier d'opportunité préliminaire (DOP), étape 1 identification d'une opportunité par un demandeur" - Réponses aux points 1-2-3-4-5 et à l'annexe 1.

JUSTIFICATION

Le contrat octroyé à la firme permettra de réaliser les différentes étapes préliminaires à la réalisation du programme fonctionnel et technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Affecter une somme de 53 693,33 \$ \$ qui sera imputée dans le surplus de l'arrondissement

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes de développement durable seront intégrés dans les travaux de la firme.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la contribution d'une ressource externe spécialisée, cette phase de planification du projet serait compromise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités prévues dans le cadre de ce mandat tiendront compte des directives de toutes les consignes de la Santé publique en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Par cette étude préalable au PFT, l'arrondissement franchit un pas important vers la réalisation du projet structurant de construction d'un centre sportif pour la population locale. À cet effet, il y aurait lieu d'envisager l'émission d'un communiqué de presse ou d'une entrevue avec le Guide de Montréal-Nord afin de marquer cette avancée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de démarrage du projet: semaine du 15 février 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LAUZON
Chef de division sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-20

Marie-Claude FOURNIER
c/d sl & dev.soc en arrondissement

**Dossier # : 1187040012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition de deux habitations unifamiliales jumelées, le remembrement des deux lots et la construction d'un bâtiment de six étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit autorisés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa, le tout en conformité avec les plans d'architecture préparés par Globe architecture et révisés le 14 février 2019;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- au dépôt d'une garantie financière de 3 %;
- à ce qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- à ce que cette demande modifie la résolution CA18 10 354;

ET QUE le tout soit applicable aux lots 1 413 434 et 1 413 435 du cadastre du Québec, soit le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-02-27 20:42

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1187040012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : approuver la modification au P.I.I.A et permettre la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soient modifiés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, les matériaux du projet de construction d'un bâtiment de 6 étages résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus), au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est , le tout en conformité avec les plans d'architecture préparés par Globe architecture et révisés le 1er février 2021;

Les conditions, quant à elles, restent inchangées, c'est-à-dire :

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- au dépôt d'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition des bâtiments existants et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux de construction;
- à ce qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- à ce que cette demande modifie la résolution CA19 10 135;

ET QUE le tout soit applicable aux lots 1 413 434 et 1 413 435 du cadastre du Québec, soit le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-11 08:18

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187040012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition de deux habitations unifamiliales jumelées, le remembrement des deux lots et la construction d'un bâtiment de six étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Le projet visant la démolition de deux (2) habitations unifamiliales jumelées, le remembrement de deux (2) lots existants et la construction d'un bâtiment résidentiel de dix-huit (18) logements a été approuvé par le conseil d'arrondissement le 13 août 2018. Le projet avait fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le 20 juin 2018.

Le demandeur souhaite réviser les matériaux de revêtement extérieur puisque le Code du bâtiment ne permet pas la maçonnerie au-delà de onze (11) mètres de hauteur dans le cas d'une structure de bois.

La maçonnerie gris ciel proposée initialement est maintenue uniquement pour les quatre (4) premiers étages. Les nouveaux matériaux proposés sont le bois (fini miel naturel) et l'acier prépeint (fini zinc brossé).

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du Chapitre 9 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

La condition à la résolution CA1810354 relative à l'acceptation de la dérogation mineure pour régulariser la profondeur moyenne du lot a été respectée (résolution CA1810351).

Considérant qu'une demande a été déposée pour 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa en vertu du chapitre 9 du règlement RGCA09-10-0006 sur les PIIA ayant pour but de modifier un PIIA déjà approuvé;

Considérant que le projet est conforme en totalité à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) soit déposée lors de la délivrance du permis;

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les dix-huit (18) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution.

- QUE cette demande modifie la résolution no CA18 10 354;

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés par Globe architecture et révisés le 14 février 2019.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187040012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : approuver la modification au P.I.I.A et permettre la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la recommandation favorable du CCU le 20 juin 2018, le conseil d'arrondissement a autorisé le 13 août 2018 la demande de démolition de deux (2) habitations unifamiliales jumelées, le remembrement de deux (2) lots existants et la construction d'un bâtiment résidentiel de dix-huit (18) logements (CA18 10 354). Par la suite, le demandeur a dû réviser les matériaux de revêtement extérieur puisque le Code du bâtiment ne permet pas la maçonnerie au-delà de onze (11) mètres de hauteur dans le cas d'une structure de bois. Le projet avait fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme le 19 février 2019 et a été approuvé par le conseil d'arrondissement le 18 mars 2019 (CA19 10 135).

Depuis, il a été convenu que les revêtements de type « M1 » et « M2 », prévus au P.I.I.A. approuvé par le conseil d'arrondissement du lundi 18 mars 2019, devront être remplacés par des revêtements conformes à l'article 76.2 du règlement de zonage n° 1562, et ce, même si cela a pour effet de modifier l'apparence extérieure du bâtiment.

Le bâtiment propose maintenant de la maçonnerie sur les quatre (4) façades à tous les étages avec une ossature en acier. De la brique « grise graphite » est proposée aux étages inférieurs ainsi que de la brique « perle noire » aux étages supérieurs. Une brique « grise satinée » sera installée sur le mur face au boulevard Henri-Bourassa Est en guise de signature et sur une petite portion dans le haut de la façade est. Des panneaux en acier ayant une apparence de bois « érable naturel » sont proposés aux éléments décoratifs des balcons et sur les murs en retrait et en porte-à-faux. Les panneaux en acier « gris charbon » pour la marquise et pour les tympans des ouvertures demeurent inchangés par rapport à la proposition initiale.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du Chapitre 9 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

La résolution CA18 10 351 concernant la dérogation mineure pour régulariser la profondeur moyenne du lot a été respectée et le permis de lotissement a été émis le 3 décembre 2020.

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est en vertu du chapitre 9 du règlement RGCA09-10-0006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de modifier un PIIA déjà approuvé;

Considérant que le projet est conforme en totalité à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition des bâtiments existants et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux de construction;
- Qu'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- Que cette demande modifie la résolution CA 19 10 135

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés et révisés par Globe architecture datés du 1er février 2021.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187040012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition de deux habitations unifamiliales jumelées, le remembrement des deux lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages comprenant 18 logements au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux sont visés par les dispositions du chapitre 9 relatif à l'insertion résidentielle et du chapitre 15 relatif à l'accessibilité universelle du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (RGCA09-10-0006).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le projet fait également l'objet de demande de dérogation mineure. Voir dossier 1187040013.

DESCRIPTION

Le projet vise la démolition de deux habitations unifamiliales jumelées, le remembrement des deux lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages. Le bâtiment projeté comprendra douze (12) logements de deux (2) chambres à coucher et six (6) logements de trois (3) chambres à coucher. Neuf (9) cases de stationnement intérieures sont prévues en sous-sol de même que des cases de stationnement pour vélos (six (6) places).

Le revêtement extérieur sera composé de briques de couleur gris ciel, de revêtement métallique horizontal fini bois couleur peuplier et de panneaux d'aluminium.

JUSTIFICATION

Le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande au conseil de l'approuver aux conditions suivantes:

- Garantie financière de trois pour cent (3 %);
- Délai maximal de dix-huit (18) mois pour l'obtention du permis de construction;

· Que la dérogation mineure relative à la profondeur moyenne de lot soit accordée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour réaliser le projet, dix (10) arbres devront être abattus. Deux (2) arbres seront protégés et conservés. Deux (2) nouveaux arbres seront plantés du côté de l'avenue de London et un aménagement paysager est prévu du côté du boulevard Henri-Bourassa.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être émis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Le : 2018-07-16